

THEMATIQUE

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES DES ORGANISATIONS (RSE RSO RS)

Une définition :

La R S E (O) en anglais Corporate Social Responsibility, peut être considérée la déclinaison au niveau de l'entreprise (organisation) des principes (ou impératifs) du développement durable. C'est en fait la convergence d'une approche politique « enjeux contemporains du DD » et des différentes phases d'évolution des relations entreprises/société depuis le XIX ième siècle (paternalisme, associativisme, social control of business, business ethics...). Avec l'ISO 26000, en 2011, il est retenu qu'une entreprise ou une organisation est **responsable de l'impact de ses décisions sur la Société et l'Environnement**. Le rôle des entreprises dans la mise en œuvre du DD a été fortement réactivé par l'initiative de l'ONU en 1999 (Global compact- K Annam). Elle débouche sur un travail de redéfinition de l'entreprise et de son rôle dans la société. Dans le livre vert de 2001 (EU) l'entreprise est considérée comme responsable socialement et écologiquement vis-à-vis des effets qu'elle exerce sur la société. Elle consiste entre autre en un « devoir de rendre compte de ses actes » (rapports etc.) et « d'en assumer les conséquences » (enjeu des actions en réparation et en prévention).

Déclinée sur les plans organisationnel, institutionnel et politique la responsabilité sociétale (et sociale) ne soulève pas les mêmes enjeux ni ne répond au même questionnement. Il en existe plusieurs représentations, par exemple : caractère volontariste de l'approche nord-américaine, encadrement légal plus prononcé en Europe et priorités données plutôt au concept de nouveau mouvement social économique, à celui de co-régulation (hybridation, co-construction) ou d'entreprise institution. Au cœur des défis de la régulation elle conduit à un renouvellement des modalités de gouvernance à laquelle prétend participer la société civile C'est un processus dynamique. Notons enfin l'importance (intégration dans ces démarche) de la contribution onusienne concernant les droits de l'homme et les sociétés transnationales (John Ruggie 2011)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_soci%C3%A9tale_des_entreprises



Les principaux points à mettre en œuvre: *"I propose that you, the business leaders gathered in Davos, and we, the United Nations, initiate a global compact of shared values and principles, which will give a human face to the global market."* K Annan 1999

POURQUOI ?

- Argumentaire global voir DD
- Les droits de l'homme font partie de droits fondamentaux intégrés dans chaque constitution. Approfondissement des exigences et des attentes en particulier sociétale dans l'actualisation des principes

COMMENT ?

- Evolution de la gouvernance
- Intégration des PP pour identifications des enjeux et évaluation pertinence /efficacité
- Mobilisation des PP pour évaluation des impacts potentiels
- Sensibilisation, audit, prise de conscience, connaissances des



THEMATIQUE

onusien.

- Les Etats seuls ne peuvent pas agir, nécessité de mobiliser les entreprises et les organisations (dont celle de la société civile)

impacts environnementaux, sociaux et économiques (dont la finance) par des indicateurs pertinents ...

Avis d'expert

Il existe clairement différentes déclinaison de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Les attentes de la Société vis-à-vis des entreprises ont évolué avec le temps, le développement de multinationales et la vigueur du pouvoir de l'Etat, à chaque grande période de crise correspond une forme de RSE (ex le fordisme...). Son ambition et son périmètre d'action font l'objet de redéfinition permanente, l'actuelle est très influencée par les enjeux du développement durable. Les lignes directrices de l'ISO 26000 sont un bon canevas pour en appréhender les contours et permettre à une entreprise de définir sa sphère d'influence et ses parties prenantes. La première exigence reste celle de bien exercer de façon durable son métier (en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs) en sachant répondre à pourquoi « produire » et pour qui « produire ». La deuxième réflexion est d'identifier avec ses PP la pertinence et la légitimité de faire émerger des modèles hybrides (intermédiaire entre l'approche économique traditionnelle et les démarches caritatives ou mécénat). De nouvelles règles de gouvernance sont à construire (ou à redécouvrir comme dans les initiatives coopératives de la fin du XIX eme !). Certaines sont plus ou moins formalisées comme celles de l'ESS qui en France couvre plus de 10 % des emplois. La notion d'entité responsable s'étend à tout type d'organisation (RSO).

La responsabilité sociétale (des entreprises ou des organisations) ,c'est en fait la convergence d'une approche politique « enjeux contemporains du DD » et des différentes phases d'évolution des relations entreprises/société depuis le XIX ième siècle (paternalisme, associativisme, « fordisme », social control of business, business ethics...). Avec l'ISO 26000, en 2011, il est retenu qu'une entreprise ou une organisation est responsable de l'impact de ses décisions sur la Société et l'Environnement. L'ISO 26000 a défini 7 principes de responsabilité sociétale: responsabilité de rendre des comptes, transparence, comportement éthique :, reconnaissance de l'intérêt des parties prenantes, respect de la légalité, respect des normes internationales de comportement (voir OIT) et respect des droits de l'Homme. Par de là, la gouvernance de l'organisation, pour aider à définir le « quoi » a minima 6 domaines doivent être analysés Les Droits de l'Hommes, les relations et conditions de travail, l'environnement, les bonnes pratiques des affaires, les questions relatives aux consommateurs et l'engagement sociétal.

A suivre:

Norme ISO26000 et ses déclinaisons sectorielles et par fonction (achats ...)

Les différentes démarches onusiennes (dont proposition de l'Equateur et de l'Afrique du Sud de réfléchir sur la possibilité de faire de la RSE un instrument juridique)

Les initiatives OCDE et EU (dont « impact investing »)

Les tentatives de corrélation entre « bien-être » et maturité des approches RSE

notion /indice de « bonheur national brut » https://fr.wikipedia.org/wiki/Bonheur_national_brut

EN PRATIQUE <http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/dd-rse-iso-26000/la-norme-iso-26000-en-quelques-mots>

<http://www.strategie.gouv.fr/travaux/plateforme-rse> (France Stratégie la plateforme RSE)

Repenser la responsabilité sociale d'entreprise (l'école de Montréal). C Gendron & B Girard ed A Colin



[La responsabilité sociale d'entreprise M Capron & F Quarel ed La découverte](#)

Les réseaux concernés :

Nom	Périmètre	internet	production
Afnor		http://www.afnor.fr	
Plateforme RSE	national	http://www.strategie.gouv.fr/plateforme-rse	
Label, communauté Lucie PME	national	www.labellucie.com/	
Eco-entrepreneurs Vigeo , CJD, union des couveuses etc ...		http://www.eco-entrepreneurs.org	

Les mots clés :

RS,RSE,RSO,ISO 26000;Norme;Label
 LUCIE;Label;AGENDA21;ENVIRONNEMENT;GOUVERNANCE;RELATIONS ET CONDITION DE TRAVAIL;MOBILITE DURABLE;ACHATS RESPONSABLES;ECO-INNOVATION;ECO-CONCEPTION DE PRODUITS ET SERVICES;JEUX SERIEUX DD;TEXTILES;MEDIATION;CRITERES EXTRA-FINANCIERS;BATIMENTS DURABLES;VILLE ET ECO-QUARTIERS;INTELLIGENCE COLLECTIVE;VEILLE SPECIFIQUE;CREATEUR DE LIENS;CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL;TOURISME ET VOYAGE D'AFFAIRE DURABLE;RELATIONS FOURNISSEURS;RELATIONS INTER-ENTREPRISES;AUDITS RSE;AUDITS FOURNISSEURS;SPORT DURABLE;DEONTOLOGIE;ETHIQUE APPLIQUEE DES AFFAIRES;DROIT DE L'HOMME;PROTECTION DU CONSOMMATEUR;AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL;LABELS ET NORMES;ACHATS PUBLICS RESPONSABLES;RESEAUX SOCIAUX;ANIMATION;PARITE;DIVERSITE;BIOTECHNOLOGIE;BIOMIMETISME;ABEILLES BIO-INDICATRICES;BIODIVERSITE;MANAGEMENT DU CHANGEMENT;COOPERATION DECENTRALISEE;PARRAINAGE ASSOCIATIF NATIONAL OU INTERNATIONAL;TRAITEMENT DE L'EAU;TRAITEMENT AIR;TRAITEMENT DECHETS;BUREAU VERT;SALON ECO-CONCU;CHARTRE DE L'INFORMATION;DEVELOPPEMENT LOCAL;SYNERGIE REGIONALE;RESEAUX INTERNATIONAUX;ECONOMIE COLLABORATIVE;ECONOMIE DU PARTAGE;CROWDFUNDING;MONNAIE COMPLEMENTAIRE;ECONOMIE SERVICIELLE;ECONOMIE BLEUE;ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE;ECONOMIE OPEN SOURCE;ECONOMIE COLLABORATIVE;ECONOMIE POSSITIVE;ECONOMIE DECROISSANTE;INNOVATION EN RUPTURE;GAMIFICATION;ENERGIES NOUVELLES;ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE;E-REPUTATION;UBERISATION;VILLE DURABLE;TERRITOIRE DURABLE;POLE MULTIMODAL;CO-VOITURAGE;VELIB;AUTOLIB;COOPERATION INTERNATIONALE;VALEURS PARTAGEES;AGRICULTURE DURABLE

Cette fiche se veut couvrir les thématiques utilisées couramment et peut être déclinée en sous rubriques qui seront traités par des réseaux et des experts. Elle est établie pour servir de base et aider dans les recherches pour que chacun puisse trouver des partenaires et des informations. Le projet ResEnTer dispose de moteur de recherche pour simplifier les relations et faciliter les circuits courts.

QUIZZ PEDAGOGIQUE OUI/NON

- 1- La RSO englobe-t-elle toutes les organisations publiques ou privées ?
 Oui, la Responsabilité Sociétale des Organisations concerne toutes les activités, y compris la société civile.
- 2- Dans ISO 26000, en 2011, l'organisation est-elle responsable seulement de l'impact de ses décisions sur la Société ?
 Non il est retenu qu'une entreprise ou une organisation est **responsable de l'impact de ses décisions sur la Société et l'Environnement**



THEMATIQUE

- 3- Tous les secteurs d'activités sont -ils impactés par la RSE RSO RS ?
Oui
- 4- La démarche RSE RSO est-elle internationale ?
Oui , à des niveaux et perceptions diverses
- 5- La RSE RSO est-elle une norme ?
Oui, mais une norme volontaire incitative sans contrôle.
- 6- Existe-t-il des démarches d'audit RSE RSO ?
Oui, entre pairs (entre états notamment) , ou par un tiers indépendant validé par un label (Lucie pour les PME par exemple)
- 7- Le « rendre compte de ses actes » est-il le pilier de la démarche RSE RSO RS ?
Oui, d'où l'intérêt de la transparence et de la communication ciblée.
- 8- Les 7 principes de ISO26000 comprennent-ils les droits de l'Homme ?
Oui L'ISO 26000 a défini 7 principes de responsabilité sociétale: responsabilité de rendre des comptes, transparence, comportement éthique , reconnaissance de l'intérêt des parties prenantes, respect de la légalité, respect des normes internationales de comportement (voir OIT) et respect des droits de l'Homme.
- 9- Les innovations en rupture (numériques ...) sont-ils pris en compte dans les démarches ISO 26000 ?
Non, une réactualisation serait opportune du fait de la complexité des interrelations.
- 10- Les mots social et sociétal sont-ils identiques en français ?
Non : La différence en français est que "social" concerne le dialogue social, plan social, socialisme, protection sociale et autres. Sociétal concerne des sujets de société qui n'ont aucun lien avec les rapports de classe ou les modèles économiques.